

**18.025 : Droit pénal des mineurs**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le rapport 18.025 concernant le droit pénal des mineurs traite d'un sujet complexe et sensible, à savoir la manière d'organiser les mesures et sanctions, en cas de délinquance juvénile, avec comme objectif la réinsertion des jeunes.

Comme la poursuite et le jugement des infractions commises par des mineurs relèvent des cantons, le Conseil d'État soumet un projet de loi d'introduction de la loi fédérale régissant la condition pénale des mineurs, ainsi que deux modifications dans la loi d'organisation judiciaire neuchâteloise et la loi d'introduction sur la procédure pénale des mineurs.

L'objectif, qui consiste à clarifier les compétences et le rôle joué par le juge des mineurs et les services de protection de l'enfance, le service pénitentiaire neuchâtelois dans l'application des peines est un objectif partagé par le groupe socialiste. Pour notre groupe, la réinsertion est un élément clé du dispositif et nous espérons que cette nouvelle organisation, avec un appui prépondérant de l'OPE et du SPAJ, donne un poids essentiel à l'accompagnement et à la réinsertion.

Deux commentaires ou questions, qui ne remettent pas en cause l'acceptation du groupe socialiste de ce projet de loi.

Nous regrettons que ce rapport ne présente pas un tableau plus large de la délinquance juvénile dans le canton : nombre de délits, lieux pour détention lorsqu'il y a détention, nombre de cas qui indiquent les limites actuelles du système...

Quant à la possibilité d'introduire un bracelet électronique, le groupe socialiste estime que les mesures préventives et éducatives sont de loin préférables au système du bracelet électronique.

L'implication accrue de l'OPE questionne bon nombre de députés socialistes, car ce service est déjà surchargé ! Sera-t-il en mesure, sans augmentation de dotation, de faire correctement son travail ? Bien que le Conseil d'État affirme que l'implication de l'OPE soit déjà effective aujourd'hui, la réalité du terrain, ou du moins les témoignages de certains assistants sociaux, témoignent d'une surcharge constante et continue du travail... « Faire mieux - et plus - avec les mêmes dotations » est une réalité neuchâteloise pour de trop nombreux collaborateurs de l'État et le groupe socialiste s'en inquiète sérieusement, tant pour la qualité des prestations offertes que pour la santé des employés de l'État.

Au final, le groupe socialiste acceptera le rapport le projet de loi ainsi que les deux autres modifications de lois.

**Corine Bolay Mercier**